



## Délibération n° 2011-06-27-22

### **OBJET : Actions pour le commerce et l'artisanat**

**Signature de la convention FISAC entre l'Etat et l'ensemble des partenaires du projet**

**Délégation au Président pour signer l'ensemble des conventions avec les artisans et commerçants pour le versement des aides directes**

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 21

Date de la convocation : 20/06/2011

Date retour Préfecture :

Affichée du                      au

Le 27 juin 2011 à 18 heures 30,

Le Comité Syndical du S.I.G.A.L., dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du S.I.G.A.L. à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Pierre BLANC, Président du S.I.G.A.L.

#### **Présents :**

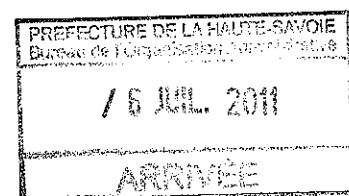
M. Philippe HECTOR – Mme Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD – Mme Martine MANIN – M. Henri BOUCHET (suppléant de M. Bernard GAY) – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) – M. Maurice POPP – Mme Evelyne DEPLANTE – Mme Valérie SOLDAN (suppléante de Mme Hélène BUVAT) – M. Jean-Claude MARTIN – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – Mme Fabienne DULIEGE

#### **Excusés :**

M. Hervé TEYSSIER – M. Joseph PERISSIER – M. Jean-Marc PELCE – M. Bernard GAY (suppléé par M. Henri BOUCHET) – M. Christian HEISON (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) – M. Marcel BOUVIER – M. Bernard BONNAFOUS – M. Jean-Michel AVON – Mme Hélène BUVAT (suppléée par Mme Valérie SOLDAN) – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Alain BAUQUIS (suppléé par Mme Fabienne DULIEGE) – M. Pierre FROELIG – M. Jean-Jacques GUINOT

***Madame Viviane BONET a été élue secrétaire de séance***

**Rapporteur : Mlle Julie BOURGEOIS**



En mai 2010, le SIGAL a défini et approuvé le plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat dans le cadre de la mise en œuvre d'une Action pour le Commerce et l'Artisanat ainsi que l'engagement des crédits liés à cette opération.

Dès réception de la notification d'attribution des fonds FISAC par l'Etat, le SIGAL concrétisera, avec l'ensemble des partenaires, cette opération sur le territoire de l'Albanais. Pour cela, une convention multi partenariale de mise en œuvre de l'Action pour le Commerce et l'Artisanat de l'Albanais devra rapidement être signée.

La mise en œuvre des actions d'aides individuelles nécessitera également la signature de conventions, avec chaque bénéficiaire, afin d'encadrer le reversement des subventions FISAC, SIGAL et communes.

**Vu** le programme d'actions approuvé par la délibération 2010-13 du 19/05/10

**Considérant** que le SIGAL sera maître d'ouvrage de l'Opération et à ce titre percevra l'ensemble des aides financières du fonds FISAC

**Vu** les démarches administratives nécessaires après réception de la notification d'attribution des fonds FISAC par l'Etat.

**VU** les modèles de conventions proposés

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président ;

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la démarche administrative présentée
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires, dont la convention multi partenariale, à la mise en œuvre du programme d'actions collectives de l'Action pour le Commerce et l'Artisanat de l'Albanais
- **AUTORISE** à signer l'ensemble des conventions d'aides directes dans le cadre de l'action pour le Commerce et l'Artisanat de l'Albanais et dans la limite des crédits disponibles

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

**Le Président,**

Pierre BLANC

